

2022-0975
2022-03-04

French Container Label

ADJUVANT MERGE^{MD}

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Mélange de surfactants et d'hydrocarbures pétroliers à appliquer avec divers herbicides

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Mélange de surfactants (tensio-actifs) 50 %
Solvant (hydrocarbures pétroliers) 50 %

N^o. D'HOMOLOGATION : 24702

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



AVERTISSEMENT

POISON

IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET : 4 L à 1 000 L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga,

Ontario

L4W

0B6

1-877-371-2273

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler. Ce produit est nocif lorsque avalé ou absorbé par la peau.
3. Irritant pour la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs ou de la bruine de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Se laver à fond après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Porter des vêtements protecteurs, tels que lunettes de protection ou écran facial, gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), chapeau, chemise à manches longues, pantalon et bottes de caoutchouc.
6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de réutiliser.
7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
8. Ce produit contient un distillat de pétrole aromatique qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2022-0975
2022-03-04

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments pour les humains ou les animaux, des semences et des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comportant pas de drain au plancher.
4. Les herbicides doivent être expédiés et entreposés à l'écart des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.
5. Ce produit doit être entreposé à une température supérieure à 5°C (40°F).

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables-remplissages

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2022-0975
2022-03-04

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2022-0975
2022-03-04

French Booklet

ADJUVANT MERGE^{MD}

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Mélange de surfactants et d'hydrocarbures pétroliers à appliquer avec divers herbicides

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Mélange de surfactants (tensio-actifs) 50 %
Solvant (hydrocarbures pétroliers) 50 %

N^o. D'HOMOLOGATION : 24702

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



AVERTISSEMENT

POISON

IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET : 4 L à 1 000 L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga,

Ontario

L4W

0B6

1-877-371-2273

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

MODE D'EMPLOI

L'adjuvant MERGE est un mélange de surfactants et d'hydrocarbures pétroliers à pulvériser avec diverses pulvérisations herbicides. Consulter l'étiquette de l'herbicide pour le mode d'emploi détaillé et restrictions.

L'adjuvant MERGE peut être utilisé avec les herbicides suivants :

Ares^{MD} SN
Armezon^{MD}
Eragon^{MD}
Facet^{MD} L

Heat^{MD} LQ
Amity 70 WDG
Herbicide Odyssey^{MD} WDG

Herbicide Poast^{MD} Ultra
Herbicide Solo^{MD} WDG

Produit	Mélange en réservoir	Culture(s)	Quantité d'adjuvant MERGE	Volume d'eau (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées
Ares SN	ND	Canola Clearfield (incluant les variétés de Canola Clearfield de type <i>Brassica juncea</i>)	0,5 %	50 à 100	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette
	Lontrel 360 OU Lontrel XC	Canola Clearfield	0,5 %	50 à 100	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette
Herbicide Armezon	Aatrex 480 OU Atrazine	Maïs de grande culture	0,5 %	100 à 200	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette
	Atrazine + Frontier ^{MD} Max	Maïs de grande culture	0,25 %	100 à 200	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette
Eragon	ND	Orge, blé (de printemps, d'hiver et durum)	1 L/ha	100 à 200	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette
	Glyphosate	Maïs (de grande culture et sucré), soya	1 L/ha	100 à 200	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires
	Glyphosate + Pursuit ^{MD} Herbicide	Soya	1 L/ha	100 à 200	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires

Produit	Mélange en réservoir	Culture(s)	Quantité d'adjuvant MERGE	Volume d'eau (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées
Facet L	ND	Blé (de printemps et durum), orge de printemps, graines de l'alpiste des canaries, canola (toutes les variétés, incluant conventionnelles, Clearfield ^{MD} , LibertyLink ^{MD} et Roundup Ready ^{MD})	0,5 à 1 L/ha	100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette
	Liberty ^{MD} 150 SN	Canola LibertyLink	0,5 à 1 L/ha	100	Suppression améliorée et plus stable des gaillets en plus des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette
	Liberty 150 SN + Centurion	Canola LibertyLink	0,5 L/ha	100	Suppression améliorée et plus stable des gaillets et des graminées annuelles en plus des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette
Heat LQ	ND	Orge, graines de l'alpiste des canaries, jachère chimique, pois chiches Kabuli, maïs (de grande culture, sucré), lentilles, avoine, pois (secs de grande culture), soya, blé (de printemps, durum, d'hiver)	0,5 à 1 L/ha	50 à 100	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette
	ND	Aide à la récolte : canola (tous les types), haricots secs, lin, lentilles (variétés de lentille rouge seulement), moutarde (toutes les catégories), pois (sec de grande culture), soya, tournesol	0,5 à 1 L/ha	200 sol; 50 aérienne	Dessèchement naturel des cultures
	ND	Gestion des mauvaises herbes en pré-récolte : orge (de printemps, d'hiver, de brasserie), triticale, blé (durum, de printemps, d'hiver)	0,5 à 1 L/ha	100 à 200 sol; 50 aérienne	Dessiccation améliorée des mauvaises herbes présentes sur l'étiquette

Produit	Mélange en réservoir	Culture(s)	Quantité d'adjuvant MERGE	Volume d'eau (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées
	Glyphosate	Orge, graines de l'alpiste des canaries, jachère chimique, pois chiches, maïs (de grande culture, sucré), avoine, pois (secs de grande culture), lentilles, blé (de printemps, durum, d'hiver), soya	0,5 à 1 L/ha	50 à 100	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires
	Glyphosate	Aide à la récolte : canola (tous les types), haricots secs, lin, lentilles (variétés de lentille rouge seulement), moutarde (toutes les catégories), pois (sec de grande culture), soya	0,5 à 1 L/ha	100 à 200	Dessèchement naturel des cultures
	Glyphosate	Gestion des mauvaises herbes en pré-récolte : orge (de printemps, d'hiver, de brasserie), triticales, blé (durum, de printemps, d'hiver)	0,5 à 1 L/ha	100 à 200	Dessiccation améliorée des mauvaises herbes présentes sur l'étiquette
Amity 70 WDG	ND	Canola Clearfield (incluant les variétés de Canola Clearfield de type <i>Brassica juncea</i>)	0,5 %	100	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette
	Lontrel Dry	Canola Clearfield	0,5 %	100	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette
Herbicide Odyssey WDG	ND	Pois de grande culture, fenugrec (usages dans les semences seulement), Lentilles Clearfield , soya (Ouest du Canada seulement), semis et l'établissement de luzerne cultivée pour la semence, lotier corniculé (pour la production de semences)	0,5 %	50 à 100	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette
Herbicide Poast Ultra	ND	Plusieurs cultures tel que retrouvé sur l'étiquette	0,25 à 2,0 L/ha	25 à 200	Graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette
	Buctril ^{MD} M	Lin	0,5 à 2,0 L/ha	50 à 200	Mauvaises herbes énumérées sur

Produit	Mélange en réservoir	Culture(s)	Quantité d'adjuvant MERGE	Volume d'eau (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées
	Logic ^{MD} M	(incluant les variétés à faible teneur en acide linoléinique)			l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires tel qu'indiqué
	Lontrel 360				
	Lontrel 360 + MCPA Ester				
	MCPA Ester				
	Muster ^{MD} + Lontrel 360	Canola (colza)	0,5 à 2,0 L/ha	50 à 200	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires tel qu'indiqué
	Lontrel 360				
	Muster				
	Pursuit ^{MD} 240	Pois secs	1,0 L/ha	50 à 100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires tel qu'indiqué
	Liberty 150 SN	Canola tolérant au glufosinate (p. ex. variétés avec le symbole LibertyLink)	1,0 L/ha	50 à 100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires tel qu'indiqué
Herbicide Solo WDG	ND	Tournesols Clearfield , Lentilles Clearfield	0,5%	100	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette

MÉLANGE

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur avant usage. **Pour connaître les conseils appropriés de nettoyage il faut se référer à l'étiquette du produit qui a été pulvérisé précédemment.**
2. Remplir à moitié d'eau propre le réservoir du pulvérisateur. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité requise d'herbicide(s) et d'adjuvant MERGE et continuer le remplissage.
4. Après le remplissage, maintenir l'agitation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Suivre les étapes suivantes et consulter chaque étiquette d'herbicide utilisé :

1. Immédiatement après l'emploi, nettoyer soigneusement le pulvérisateur en remplissant complètement le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 L d'ammoniaque (contenant 3% d'ammoniaque) pour chaque 100 L d'eau. Agiter afin de mélanger l'ammoniaque et l'eau. Réduire la quantité d'ammoniaque ajoutée proportionnellement au degré de concentration de l'ammoniaque qui est utilisé. Laisser s'échapper la solution par la rampe du pulvérisateur et les buses et ajouter alors assez d'eau pour remplir à nouveau complètement le réservoir. Agiter la solution pendant au moins 15 minutes et vider le réservoir en faisant passer la solution par la rampe et les buses, jusqu'à ce que le réservoir soit vide.
2. Enlever les buses et les filtres et nettoyer séparément dans un réservoir contenant de l'eau et un agent nettoyant.
3. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre.
4. Agiter pour rincer en profondeur le réservoir et vider l'eau en la faisant passer par la rampe.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler. Ce produit est nocif lorsque avalé ou absorbé par la peau.
3. Irritant pour la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs ou de la bruine de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Se laver à fond après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Porter des vêtements protecteurs, tels que lunettes de protection ou écran facial, gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), chapeau, chemise à manches longues, pantalon et bottes de caoutchouc.
6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de réutiliser.
7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
8. Ce produit contient un distillat de pétrole aromatique qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments pour les humains ou les animaux, des semences et des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comportant pas de drain au plancher.
4. Les herbicides doivent être expédiés et entreposés à l'écart des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.
5. Ce produit doit être entreposé à une température supérieure à 5°C (40°F).

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables-remplissages

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Clearfield, **ODY SSEY** et **PURSUIT** sont des marques déposées de BASF Agrochemical Products B.V., **FRONTIER** est une marque déposée de BASF Corporation et **ARMEZON**, **ERAGON**, **FACET**, **HEAT**, **POAST** et **SOLO** sont des marques déposées de BASF SE, tous utilisées par BASF Canada Inc.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou marques déposées de leurs fabricants respectifs.